

URGENCE AUX URGENCES



En matière de santé, il faut le reconnaître, nos gouvernants, par le bras armé des ministres de la Santé qui se sont succédé ces dernières décennies nous ont particulièrement soignés et, apparemment notre parcours de soins ne serait pas encore terminé. Pour illustrer mon propos voici quelques traitements de choc qui, par leur constance, s'apparentent à un acharnement thérapeutique :

- **Réduction drastique des remboursements pharmaceutiques.** Tout à commencé en **1967** par le décret du 67-441 du 5 juin. (JO du 6 juin 1967). (1) Il fixe les conditions de remboursement des médicaments aux assurés sociaux. Mais il faut attendre un arrêté du **12 décembre 1980** pour que l'inscription ou la radiation des médicaments soit arrêtée par le Ministère de la santé sur avis d'une Commission dite de transparence.
- **Réduction du nombre de maternités.** (2) Elles ont été divisées par trois en 40 ans. Cette mesure remonte aux **années 1970**. Seuil minimal 300 accouchements par an ; en-deça on ferme et désolé si la maman doit accouchée en se rendant à la maternité éloignée de 60 kilomètres ! Chiffres qui montrent l'efficacité de la mesure : elles sont passées de 1369 en 1975 à 518 en 2014. (1)
- **Instauration d'un numerus clausus** (nombre limité d'étudiants) (3) dans les différents domaines de la santé (médecin, pharmacien, chirurgien-dentiste, sage-femme, infirmière, masseur-kinésithérapeute...). Ce « nombre fermé » qui a pour unique but de limiter les dépenses de

santé en réduisant le nombre de prescripteurs, est en vigueur **depuis 1972**.

- **Création d'un forfait hospitalier** qui correspond à une participation à nos frais lors d'un hébergement en hôpital. Ce forfait, de 20 euros en 2018, a été créé en **1983**. (4) Il peut être remboursé par votre mutuelle.
- **Forte recommandation, depuis le 1er janvier 2005, de choisir un médecin référent (ou traitant)**. Ce n'est pas une obligation mais si vous vous en dispensez, vous courez le risque d'un dépassement d'honoraires chez un spécialiste. (5)
- **Réduction du nombre de lits dans les hôpitaux**. Mesure qui date de **2005**. Généralement un bon gestionnaire prévoit grand ou large se disant qu'au cas où, il est préférable de disposer d'une marge de manœuvre confortable. En matière de santé ce n'est pas nécessaire et tant pis, on (ils) cour(en)t le risque, même si on doit faire face à une forte épidémie (grippe), une catastrophe (nucléaire ou autre) ou un attentat de grande ampleur. (6)
- **Hospitalisation en ambulatoire** (courte durée, généralement 1 jour). C'est la loi du **31 juillet 1991** portant réforme hospitalière qui a défini la chirurgie ambulatoire comme une structure de soins alternative à l'hospitalisation ! On rentre le matin, on sort le soir et tant pis s'il faut revenir dans la nuit (je parle en connaissance de cause). (7)
- **Généralisation d'une franchise médicale en vigueur depuis le 1er janvier 2008** qui s'applique aux boîtes de médicaments, aux actes paramédicaux (50 centimes d'euros) et aux transports sanitaires (2 euros). Cette mesure était nécessaire car : « *Elle concerne des postes de dépenses particulièrement dynamiques en France (sic) : la consommation de médicaments reste en effet l'une des plus fortes en Europe.* » Il fallait donc mettre fin à cette gabegie ! (8)
- **Suppression de la vignette pharmaceutique** fin août 2014 (8a). Mais le prix du médicaments doit rester accessible quelque part dans l'officine. A vous de chercher ! A défaut il vous reste une solution proposée par Internet : consulter la base des médicaments et des informations tarifaires (Thesorimed). (9)
- **Obligation de souscrire à une mutuelle** de santé pour tous les salariés

du secteur privé depuis le **1er janvier 2016**. C'est rassurant de penser que nos dépenses de santé seront prises en charge. La réalité est toute autre et bon nombre de prestations sont incomplètement remboursées ou exclues de notre contrat obligatoire. **(10)**

Il est surprenant qu'autant de mesures qui vont à l'encontre des intérêts de nos compatriotes, même s'il est impératif de veiller à une bonne gestion de l'argent public, soient prises par des gens qui ont été choisis par ces mêmes français sans que lesdits français ne s'en émeuvent outre mesure. Tant de passivité et de docilité me laisse sans voix et n'augure rien de bon pour l'avenir. Quelques foyers de mécontentement voient le jour depuis peu (Retraités, Cheminots, EHPA, Infirmier(e)s, avocats, étudiants etc.) mais ces mouvements restent catégoriels et s'ils sont susceptibles de satisfaire quelque peu les contestataires, ils n'apporteront rien à la majorité silencieuse des français. Notre société a besoin de changements en profondeur, d'objectifs précis mais malheureusement je ne vois rien à l'horizon des réformes Macron pouvant susciter une adhésion collective. Par ailleurs, trop d'obstacles notamment dressés par les lobbies et les clubs d'influence barrent la route à tous les changements salutaires.

Pour revenir à la Santé, si après ce pessimisme ambiant dont je fais montre, il vous reste encore un peu de courage et de moral, voici un article récent du **Canard enchaîné** qui devrait vous inciter à prier pour ne pas vous retrouver dans le service des urgences de l'hôpital le plus proche de chez vous.

(Cliquez sur l'image pour l'agrandir)

Silence, ça déborde !

MAIS NON, l'hôpital ne craque pas de partout ! En dix jours, deux patientes sont mortes sur leur brancard, aux urgences de Rennes et de Reims, en attendant de voir un médecin. Et un autre chiffre déconcertant n'affole toujours pas le gouvernement.

Depuis le 10 janvier, l'organisation Samsu-Urgences de France tient le compte du nombre de patients qui passent une nuit entière sur un brancard aux urgences en attendant qu'une place se libère dans l'un des services de l'hôpital. Le compteur s'affiche chaque jour sur le site Internet de Samsu de France, et il explose : le 20 mars, il affichait 19 059 malades roulés en rade sur leur brancard en deux mois ! Sauf qu'en réalité c'est bien pire...

Car moins d'un service d'urgences sur six remédie cette base de données, sur la base du volontariat. En extrapolant aux urgences de tous les hôpitaux, on est est à plus de 100 000 patients depuis janvier », estime François Buzan, le président de Samsu-Urgences de France. Au secours ! Car ces malades qui

ont pointé sur leur brancard perdent des chances de guérison, selon toutes les études internationales. « Il y a une mortalité de 9 % et, pour les patients les plus graves, de 30 % », alerte l'Association des médecins urgentistes de France (Europe 1, 18/3).

Depuis septembre, à coups de tribunes et de lettres ouvertes, plus de 2 000 troubles hospitaliers ont alerté le ministre de la Santé sur le craquage général. Ça tige ? Mais Agnès Buzyn a répondu par l'ouverture de vastes chamiers qui reportent la moindre mesure à la Barye-Gianglin... Et, pendant ce temps-là, les fermetures de lits – 60 000 entre 2003 et 2014 – continuent, comme les économies... L'hôpital est à l'os, mais la bête n'est pas encore morte. En cherchant bien, il lui reste rituellement un peu de gras entre les côtes !

A Paris, l'Assistance publique avait prévu de supprimer 130 postes en 2018, sans compter une centaine de CDD. Finalement, ce sera beaucoup plus... « C'est difficile », pleurniche le patron de l'AP-HP, Martin Hirsch, mais ce n'est pas si grave non plus, a-t-il expliqué sur France Info (18/3). « L'hôpital, cela n'est pas de la comptabilité, cela n'est pas le nombre de lits, a Tant qu'il y a des brancards !

L. B.

- (1) <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000870187> (2)
- <https://www.la-croix.com/Sciences/Sante/Le-nombre-maternites-francaises-divise-trois-40-2016-08-17-1200782859> (3)
- https://fr.wikipedia.org/wiki/Numerus_clausus_dans_l%27admission_aux_%C3%A9tudes_de_sant%C3%A9_fran%C3%A7aises (4)
- https://fr.wikipedia.org/wiki/Forfait_journalier_hospitalier (5)
- <http://sante-medecine.journaldesfemmes.fr/faq/506-medecin-traitant-choix-changement-et-remboursement> (6)
- <http://www.irdes.fr/enseignement/chiffres-et-graphiques/hopital/nombre-de-lits-journees-et-durees-moyennes-de-sejour.html> (7)
- <http://www.em-consulte.com/en/article/145314> (8)
- https://www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/Les_franchises_medicales_en_pratique.pdf (8a)
- <https://www.pourquoidocteur.fr/Articles/Question-d-actu/9835-Pharmacies-l-affichage-des-prix-des-medicaments-semble-desordre> (9)
- <https://www.ameli.fr/medecin/exercice-liberal/facturation-remuneration/nomenclatures>

-codage/medicaments (10)

<http://droit-finances.commentcamarche.com/faq/44252-mutuelle-sante-d-entreprise-obligatoire-les-regles-legales>

Photo : Internet.